



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

URBANISME LOGEMENT ARRIVE LE

14 FEV. 2023

MONTELMAR AGGLOMÉRATION
Arrivée le
14 FEV. 2023

Le Délégué Territorial

V/Réf : LC/SJ/OB/NA – 2022 -201

Affaire suivie par Nathalie AYMARD

N/Réf : GV / LB / 2023-0005 L.

Dossier suivi par : Gilles VAUDELIN / Line BROUSSARD

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

MONTELMAR AGGLOMÉRATION
Communauté d'agglomération
Maison des Services Publics
1 avenue Saint-Martin
26200 MONTELMAR

Valence, le 10 février 2023

Objet : Avis INAO mise en compatibilité n°2 du PLU de Montboucher-sur-Jabron (26)

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 24 novembre 2022, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU de la commune de Montboucher-sur-Jabron (26).

La commune de Montboucher-sur-Jabron est située dans l'aire géographique de l'AOP « Picodon ».

Elle appartient également aux aires géographiques de production des IGP « Ail de la Drôme », « Pintadeau de la Drôme », « Volailles de la Drôme », « Miel de Provence », « Thym de Provence » et des IGP viticoles « Comtés Rhodaniens », « Drôme » et « Méditerranée ».

La filière viticole représente près de 10 ha de vignes plantées revendiquées à 81% en IGP par 3 exploitants (tous n'ayant pas leur siège d'exploitation sur la commune).

On recense également : 1 opérateur pour le miel (conditionnement), ainsi que 4 exploitations en agriculture biologique (AB) sur une surface de 7,38 ha.

L'étude du dossier ne mène l'INAO à aucune observation particulière considérant que le projet consiste à réaménager une friche commerciale sur un site en majeure partie déjà anthropisé (ancienne discothèque avec parking) pour en faire un nouveau pôle d'équipements publics et locaux à destination économique.

La zone anciennement classée en zone agricole sans usage sera zonée en Udc1.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où il n'y a pas d'impact direct sur les signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) évoqués ci-dessus ni sur la parcelle agricole exploitée située au sud (ZC158).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué territorial, Emmanuel ESTOUR



Copie pour info à : DDT – service aménagement du territoire et risques - pôle planification- 4 place Laennec-BP 1013- 26015 VALENCE cedex